CHAMPIONNAT DE FRANCE KARTING 2025

RÈGLEMENT SPORTIF

La FFSA organise **les Championnats de France** (« les Championnats ») qui sont la propriété de la FFSA. Les Championnats couronneront le pilote Champion de France. Toutes les parties concernées (FFSA, Opérateur, Organisateurs, Officiels, Concurrents et Circuits) s'engagent à observer ainsi qu'à appliquer les règles régissant le Championnat.

RÈGLEMENT

1) Le texte final du Règlement Sportif (CIK-FIA) sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement.

OBLIGATIONS GÉNÉRALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents, Officiels, participant aux Championnats s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International « le Code», du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA et Championnats FFSA de Karting, l'Annexe Sportive FFSA, le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif FFSA.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

4) **Les Championnats** se dérouleront sur une compétition par catégorie :

Dates	Catégories	Circuits	Organisateurs
4-6 Juillet 2025	**Mini 60 / Féminin**	**St AMAND**	**SCSAK**
25-27 Juillet 2025	**Senior/Master/Gentleman Nationale**	**ANCENIS**	**ASK ANCENIS**
26-28 Septembre 2025	**KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman / Handikart**	**MIRECOURT**	**ASK MIRECOURT**

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

5) Les compétitions comptant pour les Championnats auront le statut de compétition nationale.

6) Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve nommés par la FFSA. Sauf cas de force majeure, ils ne subiront aucune modification.

L'installation dans le paddock s'effectuera le jeudi de 09h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

Entre le lundi précédant la manifestation et le début des essais officiels à partir du vendredi 08h00, aucun roulage en kart de compétition, ne sera autorisé sur le circuit, excepté lors des essais libres du jeudi organisés par l'ASK organisatrice.

Le contrôle administratif s'effectuera le jeudi de 14h00 à 19h00 et le vendredi de 08h00 à 09h00.

CLASSEMENTS

7) Le classement général pour les Championnats de France sera établi sur le résultat de la finale.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

8a) Les Champions de France et le vainqueur du prix « Philippe STREIFF » seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile 2025.

8b) A la fin de la compétition et suivant l'horaire officiel établi, les trois premiers pilotes classés de chacune des catégories se rendront au Podium et se tiendront à disposition de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée, avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.

Tout pilote ne respectant pas l'intégralité des points cités ci-dessus se verra retirer la totalité de ses primes d'arrivée (amende de 100 € pour la catégorie Mini 60).

8c) Pour les catégories suivantes :

- Senior
- Master
- Gentleman
- KZ2
- KZ2 Master
- KZ2 Gentleman
- Handikart
- Féminine

Une dotation correspondant à 14% du montant total des engagements (hors majoration de retard) de la catégorie sera répartie de la manière suivante :

- 8% de la dotation au 1er
- 4% de la dotation au 2ème
- 2% de la dotation au 3ème

8d) Tableau des dotations sportives et matériels :

CATÉGORIE	DOTATION
Mini 60	• 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés au Championnat de France. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes. • Pour le vainqueur : invitation à la « ROK Cup Superfinal » (ou toute autre manifestation de standard équivalent) comprenant l'inscription gratuite dans la catégorie conforme à l'âge du vainqueur, la location moteur gratuite pour toute la durée de la course, les pneus gratuits pour la course ainsi que l'hôtel et les repas au circuit. • Pour le vainqueur : ➢ Dans le cas où le pilote aura 12 ans dans l'année 2026, une dotation financière couvrant 100% des frais d'inscription au Championnat de France Junior FFSA 2026. ➢ Dans le cas où le pilote n'aura pas 12 ans dans l'année 2026, 1 ensemble complet Mini 60 offert + 1 stage performance karting FFSA ACADEMY. • Pour le deuxième : ➢ Dans le cas où le pilote aura 12 ans dans l'année 2026, une dotation financière couvrant 50% des frais d'inscription au Championnat de France Junior FFSA 2026. ➢ Dans le cas où le pilote n'aura pas 12 ans dans l'année 2026, 1 châssis Mini 60 offert + 1 stage performance karting FFSA ACADEMY. • Pour le troisième : ➢ Dans le cas où le pilote aura 12 ans dans l'année 2026, une dotation financière couvrant 50% des frais d'inscription au Championnat de France Junior FFSA 2026. ➢ Dans le cas où le pilote n'aura pas 12 ans dans l'année 2026, 1 moteur Vortex Mini FR offert + 1 stage performance karting FFSA ACADEMY
Nationale	• 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés au Championnat de France. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes. • Pour le vainqueur : invitation à la RMCGF (si critère d'âge respecté et licence Internationale G). • Pour le vainqueur : ➢ Dans le cas où le pilote n'aura pas 15 ans dans l'année 2026, une dotation financière couvrant 100% des frais d'inscription au Championnat de France Junior FFSA 2026. ➢ Dans le cas où le pilote aura 15 ans ou plus dans l'année 2026, 1 stage F4 + 1 stage performance F4 FFSA ACADEMY.
Senior Master Gentleman	• 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés au Championnat de France. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes.

KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	• 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés au Championnat de France. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes.
Féminine	• La 1ère remportera un stage de ***simulateur*** ~~F4~~ au sein de la FFSA Academy. • La 2-ème et 3-ème remporteront un test physique au sein de la FFSA Academy. • ***La 1ère et 2-ème remporteront un ticket pour la IAME Ladies Cup.*** • 1 train de pneumatiques course offert à toutes les pilotes engagées au Championnat de France. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, boisson festive, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premières pilotes.
Handikart	• 1 train de pneumatiques course offert à tous les pilotes engagés au Championnat de France. • Lors du podium : coupe, bouquet de fleurs, casquette et goodies spécifiques seront remis aux 3 premiers pilotes.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS

9) Les Championnats sont ouverts à tout Pilote détenteur d'une licence FFSA nationale ou internationale de karting « pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie pour 2025. Ainsi qu'à tout Pilote étranger détenteur d'une licence nationale ou internationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation préalable de participer de cette dernière dans la catégorie concernée.

10) Ces pilotes devront figurer sur la liste des qualifiés remise par les Présidents de Ligue.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser ces listes à la FFSA **le 31 Mai 2025 au plus tard.**

10a) Tout pilote désirant participer au Championnat de France devra s'inscrire directement par internet sur le site des Championnats de France (www.ffsakarting.org), possibilité de paiement par carte bancaire (site sécurisé) ou par chèque.

L'inscription peut être faite par un team pour un ou plusieurs pilotes à condition que le team possède la licence NPTK (Nationale Partenaire Technique Karting) ou la licence ISK (International Concurrent Société Karting). Cette licence sera obligatoire pour que le nom du team apparaisse sur les feuilles de résultat.

En cas de difficulté pour l'inscription sur le site internet, une aide téléphonique est assurée par l'opérateur TKC, au numéro +33 (0)6.85.13.29.26, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 16h15.

L'inscription doit être recue par l'opérateur au plus tard le Jeudi précédant la semaine de l'épreuve à 20h00.

10b) Le montant de l'inscription comprend notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, 5 laissez-passer (si l'entrée au public est payante) et l'emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location des stands, la location du transpondeur et le droit de piste du Jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

10c) En cas de non-participation du pilote au Championnat, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

10d) Tableau des droits d'engagement :

Catégorie	Montant	Majoration
Mini 60	290 €	340 € à partir du **19.06.2025** à 8h00
Nationale	290 €	340 € à partir du **10.07.2025** à 8h00
Senior / Master / Gentleman	290 €	340 € à partir du **10.07.2025** à 8h00
KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman	290 €	340 € à partir du **11.09.2025** à 8h00
Féminine	290 €	340 € à partir du **19.06.2025** à 8h00
Handikart	290 €	340 € à partir du **11.09.2025** à 8h00

PILOTES ADMIS

Principe des sélections (Catégories Mini 60 et Nationale) :

Seuls 72 pilotes seront sélectionnés au niveau national, chacune des Ligues se verra affecter un nombre de place au prorata du nombre de pilote inscrits au Championnat de Ligue dans la catégorie par rapport au nombre de pilote inscrits dans la catégorie pour toutes les Ligues. (par exemple si l'ensemble des pilotes Mini 60 inscrits dans les championnats de Ligue est de 144, la Ligue XXX qui avait 28 pilotes inscrits dans cette catégorie aura 14 places pour le Championnat de France Mini 60).

11a) Pour la catégorie Mini 60 le pilote devra avoir participé aux épreuves qualificatives de son Championnat de Ligue et satisfaire aux conditions de sélection.

11b) Particularités concernant la qualification pour le Championnat de France Nationale. 72 places sont réservées pour les pilotes ayant été sélectionnés à l'issue des épreuves qualificatives, 20 places supplémentaires seront automatiquement attribuées aux Pilotes du Championnat de France Junior par la FFSA Academy.

11c) Pour valider leur inscription aux Championnats, les pilotes KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman et Senior, Master, Gentleman devront obligatoirement :

- avoir participé aux trois journées qualificatives du Championnat de Ligue **dans une des catégories fédérales** (sauf cas de force majeure)
- ou avoir participé à deux épreuves qualificatives du Championnat de Ligue **dans une des catégories fédérales** et à une épreuve inscrite au calendrier international de la CIK-FIA ayant lieu le même week-end qu'une des journées qualificatives du Championnat de Ligue avec présentation d'un justificatif pour l'épreuve internationale
- ou avoir participé à une épreuve qualificative du Championnat de Ligue **dans une des catégories fédérales** et à deux épreuves inscrites au calendrier international de la CIK-FIA ayant lieu le même week-end que les journées qualificatives du Championnat de Ligue avec présentation de justificatifs pour les épreuves internationales.

11 d) Particularités concernant les épreuves qualificatives HANDIKART et FEMININE

Inscription libre, pas d'épreuve qualificative.

Pour l'ensemble des catégories (hors féminin et handikart), les pilotes devront figurer sur la liste des qualifiés remise par les Présidents de Ligue.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser ces listes à la FFSA **le 31 Mai 2025 au plus tard.**

11 e) Conditions de participation par catégorie :

CATÉGORIE	CONDITIONS
Mini 60	Pilotes âgés de 8 ans révolus à 12 ans dans l'année 2025.
Nationale	Pilotes âgés de 12 ans à 17 ans dans l'année 2025.
Senior Master Gentleman	Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 45 ans et plus dans l'année 2025.
KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	Pilotes âgés de 15 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 32 ans minimum dans l'année 2025. Pilotes âgés de 45 ans et plus dans l'année 2025.
Féminine	Pilotes âgées de 14 ans minimum dans l'année 2025.
Handikart	Pilotes âgés de 14 ans minimum dans l'année 2025 et handicapés d'un ou plusieurs membres. La catégorie H1, 0 ou 1 commande adaptée, 170 kg. La catégorie H2, 2 commandes adaptées, 165 kg*. La catégorie H3, 3 commandes adaptées, 160 kg. *Les Pilotes qui doivent utiliser uniquement un bras pour piloter seront classés en H2. *Le matériel utilisé devra être agréé par la FFSA (fiche d'agrément).* Le classement Philippe STREIFF concerne les H3 (classement séparé).

11 f) Un maximum de 72 pilotes par catégorie sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de pilotes inscrits, la FFSA se réserve le droit d'annuler les Championnats, au plus tard deux semaines avant la date de l'épreuve.

11 g) Pour les catégories KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman et Senior, Master, Gentleman les engagements seront retenus selon l'ordre d'arrivée auprès de l'opérateur FFSA, dans la limite des places disponibles.

11 h) Les vainqueurs des Championnats de l'année précédente seront qualifiés pour le Championnat dans la catégorie de leurs titres respectifs, dans les conditions répondant au présent règlement.

KARTS ET MATÉRIEL ADMIS

12) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

13) Châssis :

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis.

Tout châssis semblant endommagé lors d'un fait de course ou d'un accident constaté par la Direction de Course ou par le collège des Commissaires Sportifs devra être signalé au Délégué Technique.

Le Délégué Technique, après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien-fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

14) Moteur :

14a) Pour les catégories Mini 60 et Nationale :

- Un Motoriste unique de moteurs, choisi après une procédure d'appel d'offres, a été désigné pour fournir tous les moteurs du Championnat de France des catégories Mini 60 et Nationale, sur le principe d'une location « clé » en main pour toute la durée du Championnat de France,

- L'ensemble moteur comprenant tous les éléments livrés par le motoriste unique ne peut subir aucune modification et doit être utilisé tel que fourni, Toute modification ou tentative de modification du matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la manifestation, Tout comportement jugé irrespectueux envers le matériel fourni par le motoriste entraînera la disqualification immédiate de la manifestation,

- Le concurrent devra assurer les frais de réparation pour les dégâts causés sur le moteur et/ou ses périphériques,

- Le rapport de transmission (couronne arrière) doit être celui indiqué par le motoriste, avec une tolérance de + ou – 1 dent, La chaîne et la couronne seront fournies par le Concurrent, Le graissage de la chaîne devra se faire avant de pénétrer dans le Parc Fermé Départ, Il est interdit de graisser la chaîne dans le Parc Fermé,

- La marque et le type d'huile doit être celle indiquée par le Motoriste avec son pourcentage pour le mélange huile/essence, L'essence devra provenir de la station de référence indiquée dans l'info Pilote de la manifestation,

14b) Tirage au sort des moteurs

Lors de la première séance d'essais libres officiels, le concurrent devra pénétrer dans le Parc Fermé Départ avec son châssis, sans moteur, sans carburateur, sans boîte à air et sans pot d'échappement. Le concurrent devra conserver sur son châssis, son faisceau électrique, son support batterie, sa batterie, le système de démarrage, durite à essence, filtre à essence, gaine et câble d'accélérateur, support d'échappement, ressorts d'échappement, bride de platine.

Le concurrent tirera au sort son moteur à l'entrée du Parc Fermé Départ et pour chaque session (essais libres, essais qualificatifs, manches qualificatives, Super-Manches, finale), le concurrent récupérera le moteur et les accessoires dans le local Moteurs désigné à cette occasion. Le moteur et ses accessoires ne peuvent se monter que dans le Parc Fermé Départ.

- A l'arrivée dans le Parc Fermé Arrivée, le concurrent devra démonter le moteur et les accessoires seulement après la pesée et avec l'autorisation des Commissaires Techniques, il ramènera le moteur et les accessoires au local moteurs.

Il est formellement interdit au concurrent de sortir avec le moteur et les accessoires du Parc Fermé Arrivée, excepté avec le pot d'échappement sous peine d'être disqualifié de la séance.

14c) Substitutions :

Sur décision des Commissaires Sportifs, les Commissaires Techniques pourront à tout moment interchanger le matériel d'un concurrent (moteur, carburateur, allumage, silencieux d'aspiration, pot d'échappement) avec le matériel d'un autre concurrent ou avec le matériel de substitution équivalent tiré au sort dans le stock du fournisseur concerné.

14d) Vérifications :

Au cas où le concurrent jugerait que son matériel nécessite une vérification par le Motoriste, il devra tout d'abord en informer les Commissaires Techniques qui jugeront si la demande justifie une intervention du Motoriste. Si les Commissaires Techniques jugent que le Motoriste doit vérifier le matériel, seulement 2 personnes (Pilote et Mécanicien uniquement) viendront avec le kart dans la zone dédiée. Il est interdit qu'il y ait un contact direct avec le concurrent et le Motoriste sans l'accord des Commissaires Techniques.

Références moteur :

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage	Nbr. Châssis
Mini 60	Vortex Mini FR	Un	Oui	1
Nationale	ROTAX J125 Max Evo	Un	Oui	1
Senior Master Gentleman	IAME Type X30 125 rl tag ROTAX 125 Max Evo ROTAX 125 Max Racing	Deux	Non	1
KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non	1
Féminine	IAME Type X30 125 rl tag ROTAX 125 Max Evo ROTAX 125 Max Racing	Deux	Non	1
Handikart	IAME Type X30 125 rl tag ROTAX 125 Max Evo ROTAX Max 125 Racing	Deux	Non	1

NOTA : Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

15) Pneumatiques :

Chaque pilote disposera d'un ensemble de pneumatiques répartis comme suit :

Essais libres officiels : Les pneumatiques slick et pluie pourront être apportés par le pilote (les pneumatiques devront être munis d'un code-barres vulcanisé de type CIK-FIA 2017/2019 ou 2020/2022) ou achetés sur place auprès du manufacturier, partenaire des Championnats de France.

Les pneumatiques slick des essais libres officiels seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés à chaque séance à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels.

Les pneumatiques pluie seront libres dans le respect de la catégorie.

- Pour les essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche, finale : les pneumatiques slick et les pneumatiques pluie seront distribués avant l'épreuve le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

Ils seront identifiés (marquage ou enregistrement) et pourront être contrôlés avant chaque départ. Les pneumatiques pour la catégorie Mini60 seront stockés en parc fermé. Ces pneumatiques devront être achetés auprès du manufacturier, partenaire des Championnats.

Chaque pilote inscrit aux Championnats Mini 60, Nationale, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master, KZ2 Gentleman, Féminin et Handikart se verra offrir un train de pneumatiques slick (2 avants et 2 arrières), lors du Championnat de France.

En cas de crevaison avérée sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc d'assistance arrivée, le concurrent pourra utiliser un pneumatique avant ou arrière de remplacement, sauf pour les 3 catégories de KZ2 qui disposent de 8 pneumatiques :

- Pris dans les pneus identifiés ayant roulés lors des essais libres officiels s'il s'agit d'un pneumatique slick.

- Pris dans des pneus usagés s'il s'agit d'un pneumatique pluie.

Quantités pneumatiques :

			Mini 60	Nationale Féminine	Handikart	Senior Master Gentleman	KZ2 KZ2 Master KZ2 Gentleman
Essais Libres	**Slick**	Quantité	4	4	4	4	8
	Pluie	Quantité	/	Libre	Libre	Libre	Libre
Essais qualificatifs + manches + Super-manche + phase finale	**Slick**	Quantité	4	4	4	4	8
	Pluie	Quantité	/	4	4	4	8

16) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en essais qualificatifs, manches qualificatives, super-manche et finale pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition - essais qualificatifs, manche qualificative, super-manche, finale). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

17) Huiles de mélange :

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées. Des contrôles seront effectués à partir d'un outil de contrôle agréé par la FFSA. Des substitutions d'essence pourront être effectuées.

Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

18) La FFSA attribuera, à chaque pilote, 4 numéros de course.

Les numéros et les identifications seront fournis par la FFSA et incluront une publicité obligatoire.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.

Les pilotes participant aux Championnats de France devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes.

En cas de non-respect du plan d'identification, le pilote se verra infliger une amende de 100€.

CARBURANT

19) Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent.

L'essence devra être du type Sans Plomb E5-98, commercialisée en France et acheté dans la station-service désignée par l'ASK organisatrice (le nom et la localisation de la station-service seront indiqués dans la lettre info-concurrents envoyée à chaque pilote inscrit).

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

20a) Article 2.14 des Prescriptions générales CIK/FIA 2024.

20b) Un mécanicien par pilote (deux pour la catégorie Handikart) sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la prégrille. Ce mécanicien devra être titulaire d'une licence Nationale ou Internationale en cours de validité et porter le laissez-passer spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la prégrille.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

21) Les Compétitions se composeront d'Essais Libres Officiels, d'Essais Qualificatifs, de Manches Qualificatives, de Super-Manche(s) et d'une Finale.

21a) Les essais libres officiels se dérouleront le vendredi à partir de 08h00.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la deuxième séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100€.

21b) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025

Tableau des temps de course :

Intitulé	Catégorie	Durée
Manches Qualificatives	Toutes catégories	10' + 1 T
Super-Manche	Mini60 / Handikart Autres catégories	12' + 1 T 15' + 1 T

Finale	Mini 60 / Handikart Autres catégories	15’ + 1 T 20’ + 1 T

GRILLE DE DÉPART

22a) Article 28 de l’Annexe Sportive FFSA 2025.

22b) Pour les manches qualificatives dont le nombre de pilotes inscrits est inférieur ou égal à la capacité de la piste, la grille de départ de la manche1 se fera en fonction des résultats des essais qualificatifs, le départ de la manche 2 en fonction de l’arrivée de la manche 1 et le départ de la manche 3 en fonction de l’arrivée de la manche 2.

PROCÉDURE DE DÉPART

23) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK/FIA.

SUSPENSION D’UNE COURSE

24) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

REPRISE D’UNE COURSE

25) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

ARRIVÉE

26) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PARC FERMÉ

27) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

INCIDENTS

28) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK/FIA.

PUBLICITÉ

29) Les pilotes auront la possibilité d’apposer d’autres publicités.